

7BLOCKS

Société par actions simplifiée

au capital de 77 euros

Siège social : 5 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 94160 SAINT MANDÉ

843 762 428 R.C.S. Créteil

### **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 19/12/2024**

Le 19/12/2024, à 08H30, À SAINT MANDÉ,

FRÉDÉRIC RENAUX demeurant au 10 RUE REMONDET LACROIX, 93360 NEUILLY-PLAISANCE, associé unique de la Société 7BLOCKS, représentée par FRÉDÉRIC RENAUX, en tant que Président.

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société ;
- Nomination et rémunération du liquidateur ;

#### **Première résolution : Dissolution anticipée – Mise en liquidation amiable**

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2024 et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

Pendant la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention "Société en liquidation" et le siège de la Société sera fixé à 10 RUE REMONDET LACROIX, 93360 NEUILLY-PLAISANCE.

#### **Deuxième résolution : Désignation du Liquidateur**

FRÉDÉRIC RENAUX demeurant au 10 RUE REMONDET LACROIX, 93360 NEUILLY-PLAISANCE, décide d'exercer les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

L'associé unique décide que le liquidateur aura le droit à une rémunération de 1 euros au titre de l'exercice de ses fonctions.

En fin de liquidation, l'associé unique constatera la clôture de la liquidation.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associé unique

FRÉDÉRIC RENAUX

